

Évangile de Jésus Christ selon saint Luc
(14,1-6)

Un jour de sabbat,
Jésus était entré dans la maison
d'un chef des pharisiens
pour y prendre son repas,
et ces derniers l'observaient.

Or voici qu'il y avait devant lui
un homme atteint d'hydropisie.

Prenant la parole,
Jésus s'adressa aux docteurs de la Loi
et aux pharisiens
pour leur demander :
« Est-il permis, oui ou non,
de faire une guérison le jour du sabbat ? »

Ils gardèrent le silence.
Tenant alors le malade, Jésus le guérit
et le laissa aller.

Puis il leur dit :
« Si l'un de vous a un fils ou un bœuf
qui tombe dans un puits,
ne va-t-il pas aussitôt l'en retirer,
même le jour du sabbat ? »

Et ils furent incapables de trouver une
réponse.

Vendredi 30 octobre 2020

Dans la société religieuse de Jésus, *le sabbat* était vécu par les pharisiens comme un absolu, une sorte d'idole puisqu'il n'y a que Dieu qui soit absolu. Fondamentalisme : on applique la loi dans sa lettre et non dans son esprit.

Dans la société laïque qui est la nôtre aujourd'hui, la liberté d'expression est vécue par beaucoup comme un absolu, un « droit sacré ». On oublie alors que cette liberté est encadrée et donc limitée : on n'est pas libre de tout dire puisque la loi punit la diffamation, l'appel à la haine et au racisme.

Le débat ne porte pas sur la loi ou sur un droit, mais sur sa mise en œuvre.

Jésus manifeste sa liberté : il transgresse la loi en mettant la vie et la santé d'un homme au-dessus de la loi du sabbat. Ce qu'il remet en cause, ce n'est pas le sabbat mais ce qu'on en a fait. Il le désacralise. « *Le sabbat est fait pour l'homme et non l'homme pour le sabbat* » (Mc 2,27). La liberté aussi a été conquise pour l'homme (et la femme), elle n'est pas liberté d'humilier. Elle est limitée par l'égalité et la fraternité. Selon la loi de mon pays, il *est permis* de blasphémer, mais je ne suis pas obligé d'utiliser ce droit toujours et partout. Et je reconnais aux autres le droit de ne pas être d'accord avec moi.

Quand on en vient à tuer au nom de la religion, on est dans le fanatisme et c'est la pire des caricatures de la religion. Mais quand on vient à utiliser la loi pour stigmatiser ceux qui ne croient pas comme moi, ne risque-t-on pas de caricaturer la République en portant atteinte à la fraternité et à la laïcité qui garantit à tous le droit de croire et de ne pas croire ?